

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'Etat, TDF, la Banque des Territoires et la
Collectivité Territoriale de Guyane
s'engagent pour la réduction des zones
blanches mobiles sur le territoire guyanais**

Paris, le 14/05/2025
N°000

TDF lauréat de l'appel à projets « pour le renforcement de la couverture mobile en Guyane » lancé par l'Etat début 2024, s'associe à la Banque des Territoires et la Collectivité Territoriale de Guyane pour le déploiement d'un projet global au service du territoire guyanais.

La couverture et la qualité des réseaux mobiles constituent un enjeu majeur pour le désenclavement et le développement économique des territoires ultra-marins. En Guyane, la couverture mobile sur l'ensemble du territoire doit être accélérée. Si la population est en effet largement couverte par les services de télécommunication mobile (entre 92 % et 96 %)¹, plus de 90 % du territoire n'est couvert par aucun service mobile², dont 25 % sur les routes principales traversant notamment la forêt amazonienne.

Afin de répondre à ces enjeux et aux coûts élevés de déploiement et de maintenance des infrastructures passives nécessaires au déploiement des réseaux mobiles sur ce territoire ultra-marin, la Direction générale des Entreprises (DGE), le ministère des Outre-mer et l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) ont lancé en janvier 2024 un appel à projets afin d'octroyer une subvention d'un montant maximum de 10M€ pour un projet global répondant au mieux aux besoins d'aménagement numérique du territoire guyanais.

TDF, partenaire industriel de premier plan sur ce secteur, soutenu par la Banque des Territoires, a présenté un projet ambitieux de construction de 22 sites qui permettra de couvrir les zones concernées par des obligations de couverture des opérateurs, en particulier sur le réseau routier national. Les sites envisagés ont été sélectionnés en tenant compte du cadre réglementaire et de l'état actuel de la couverture mobile de la Guyane. Ces infrastructures seront proposées aux opérateurs de télécommunication mobile dans des conditions tarifaires équitables de marché, dans le respect des obligations de couverture des opérateurs et des intérêts du territoire.

TDF a officiellement été désigné lauréat de l'appel à projets et a sollicité la Collectivité Territoriale de Guyane afin de constituer avec la Banque des Territoires une société dite de « loi Pintat » qui portera les investissements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Par délibération à l'unanimité lors de son assemblée plénière du 17 avril 2025, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est engagée à soutenir ce projet en entrant au capital de la société qui sera créée pour la construction, l'exploitation et la maintenance des infrastructures passives destinées à héberger les équipements radio des opérateurs mobiles.

Dès le conventionnement réalisé avec l'Etat, la société sera créée, pour des premiers travaux de construction des infrastructures avant la fin de l'année. Ils s'échelonneront ensuite sur 4 ans en fonction de l'obtention des autorisations administratives, des négociations avec les opérateurs et des contraintes techniques et opérationnelles. La couverture sera significativement améliorée sur des axes routiers stratégiques, tels que la RN1, la RN2, la RD50 et la RD6, ainsi que des bassins de population.

¹ Source ARCEP

² Source ARCEP

A l'occasion du TRIP Avicca du printemps, TDF, la Banque des Territoires et la Collectivité Territoriale de Guyane signent, en présence des représentants de l'Etat, un protocole d'accord pour lancer officiellement le projet.

"Ce projet doit marquer une étape importante pour améliorer la couverture mobile en Guyane. Les besoins sont réels. Garantir l'égalité d'accès au numérique, en portant une attention particulière aux territoires les plus enclavés, est un engagement fort de l'État au service de la cohésion et de la compétitivité des Outre-mer. Je salue l'engagement des partenaires mobilisés." souligne le ministre d'État, ministre des Outre-mer Manuel Valls.

"Je veux saluer les actions engagées en Guyane pour le renforcement de la couverture mobile grâce à l'engagement de la Collectivité Territoriale de Guyane, de la Banque des Territoires et de l'opérateur TDF. C'est un bel exemple de ce qui fait la réussite des politiques de déploiement des réseaux, à savoir le dialogue et la co-construction entre les acteurs, et une volonté commune d'œuvrer au service de nos concitoyens », commente Marc Ferracci, Ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie.

"En soutenant ce projet ambitieux porté par TDF et la Banque des Territoires, la Collectivité poursuit son engagement au service de la réduction de la fracture numérique pour tous les Guyanais, après le satellite, la fibre optique et bientôt le câble sous-marin", commente Marie-Lucienne Rattier, Conseillère territoriale - numérique, transformation digitale et innovation de la CTG et Présidente Directrice générale de la SPLANG.

" En signant cette convention aux côtés de la Collectivité Territoriale de Guyane, de la Banque des Territoires et avec le soutien de l'État, nous franchissons une nouvelle étape dans le développement numérique de la Guyane. Depuis 50 ans, TDF est profondément engagé dans les Outre-mer, et aujourd'hui, nous sommes fiers de déployer 22 nouveaux sites mobiles pour renforcer la connectivité là où elle manque encore. Ce projet illustre notre volonté commune d'agir vite, efficacement et durablement au service des territoires.", commente Karim El Naggar, Directeur Général du groupe TDF.

"Dès 2021 dans le cadre de son plan de relance, la Banque des Territoires a mené des études de couverture mobile avec la Collectivité et les acteurs locaux. Nous sommes heureux de voir l'appel d'offres de l'Etat aboutir avec cette perspective de création d'une entreprise commune réunissant des savoir-faire publics et privés. Ce projet s'inscrit dans le cadre de notre action pour doter tous les territoires d'une connectivité de qualité. Avec un engagement en fonds propres de plusieurs millions d'euros, la Banque des Territoires confirme sa position d'investisseur de long-terme au service de l'intérêt général et de tiers de confiance, garant de la neutralité des infrastructures. Cet accompagnement vient compléter tous ceux menés en proximité par la direction régionale Antilles-Guyane, déjà réalisés et en cours, pour une meilleure résilience et compétitivité du territoire guyanais.", ajoute Antoine Saintoyant, directeur de la Banque des Territoires par intérim.

Contacts presse :

Ministère des Outre-mer

01 53 69 26 74 - mompresse@outre-mer.gouv.fr

Cabinet de Marc Ferracci, Ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie :

01 53 18 46 19 / 01 53 18 43 57 - presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises :

01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr

TDF

Pauline Mauger - pauline.mauger@tdf.fr - 07 70 01 18 27

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts :

Nathalie Police - nathalie.police@caissedesdepots.fr - 06 07 58 65 19

Aurélien Imbert - aurelie.imbert@caissedesdepots.fr - 06 77 56 38 82



À propos de TDF

Opérateur d'infrastructures neutre et ouvert, TDF accompagne les acteurs du numérique dans leurs enjeux stratégiques de connectivité en Métropole comme en Outre-Mer. Que ce soit pour la diffusion audiovisuelle, la couverture Très Haut Débit mobile et les réseaux, TDF apporte à ses clients une expertise métier, un mix technologique unique et innovant ainsi qu'une proximité territoriale de premier plan. Dans un univers chaque jour plus connecté, TDF permet depuis cinquante ans, aux télécoms et aux médias, grâce à son parc de 8 800 sites commercialisés, de relier partout, plus vite, les territoires et les Français. www.tdf.fr

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

